



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Soisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montallieur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Roignax, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Convention de partenariat avec la commune d'Ugine et l'association Envol Gymnique pour la mise à disposition d'une salle du gymnase spécialisé à Ugine

Rapporteur : Mustapha HADDOU

Le Relais Petite Enfance d'Arlysère (RPE) et l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) d'Ugine souhaite utiliser la salle de baby-gym située au gymnase spécialisé, 46 rue René Perrin à UGINE, pour des activités de motricité destinées aux enfants inscrits dans ces établissements.

Afin de fixer les conditions d'utilisation de cette salle ainsi que du matériel présent appartenant à l'association Envol Gymnique Ugine (EGU), il convient de mettre en place une convention entre la commune d'Ugine, l'association Envol Gymnique et le CIAS Arlysère, conformément au projet joint en annexe.

La mise à disposition est consentie pour la période du 5 mars 2026 au 30 mars 2026 à titre gracieux. Les charges afférentes à l'utilisation des locaux (fluides, entretien courant) sont prises en charge par la commune.

Considérant l'intérêt pédagogique des activités de motricité proposées aux jeunes enfants, Considérant que cet équipement n'est pas réservé exclusivement au RPE et à l'EAJE et que la commune demeure seule compétente pour l'attribution et la répartition des créneaux horaires d'utilisation,

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la convention de partenariat entre la commune d'Ugine, l'association Envol Gymnique et le CIAS Arlysère pour la mise à disposition d'une salle du gymnase spécialisé ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

